

**CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT**  
**Procès-verbal no 3/2015**  
**de la séance du 06 octobre 2015**

Il est 20h15 lorsque Mme Annie Schwitzguébel ouvre cette première séance sous sa présidence. Elle adresse la bienvenue aux personnes présentes. Elle salue également la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut, M. Erik Söderström, Mme Danièle Lenoir, boursière ainsi que le public présent.

**Présidente** : *Mme Annie Schwitzguébel*

**Sont présents** : 31 conseillers/ères  
La Municipalité  
Mme Danièle Lenoir, boursière  
M. Erik Söderström, représentant des Communes du Pays-d'Enhaut au sein du Conseil d'administration de la BDG

**Sont excusés** : M. Gabriel Favre-Perrod  
M. Grégory Feuer  
Mme Alexandra Yersin

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 23.06.2015
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 04/2015 Adoption de la convention de restructuration et d'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad
5) Préavis no 05/2015 Arrêté communal d'imposition 2016
6) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, la présidente ouvre les débats.

**1) Procès-verbal de la dernière séance**

le PV du 23.06.2015 est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**2) Communications du Bureau**

- Mme la Présidente tient à rappeler et suggérer quelques éléments importants pour la bonne marche des réunions de conseil :

- Les conseillers sont priés de se lever pour prendre la parole.
  - Les présences des conseillers sont primordiales à chaque pré-conseil et conseil. Chaque voix est importante.
  - Mme la Présidente aurait souhaité modifier la disposition des tables afin que tous les membres puissent être assis face à face, pour ce faire il manque une dizaine de tables.
- 
- Mme la Présidente annonce que le prochain conseil se tiendra le samedi 5 décembre 2015, suivi du repas de fin d'année.
  - Les conseillers sont priés de rapporter les documents confidentiels au sujet de la BDG auprès des scrutateurs en fin de séance.

### **3) Communications de la Municipalité**

#### Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Mme le Syndic annonce qu'en vue de la prochaine assemblée de commune préparatoire pour la prochaine législature, elle ne se représentera pas.

#### M. Maurin Schwitzguébel

- Sur le chantier du collège Henchoz, des légers retards pris durant l'été, ont été rattrapés depuis. La pose de la charpente est en cours et le bâtiment sera hors d'eau pour l'hiver. Le budget est maintenu.
- L'habitation du domaine des Plan pra arrive à son terme et les locataires devraient pouvoir y entrer pour la fin de ce mois d'octobre. Quant au rural, le gros œuvre est pratiquement terminé, il reste les installations des aménagements. Le bétail pourra aussi rentrer d'ici la fin du mois d'octobre.
- Pour combler au manque d'eau sur l'alpage de Pra Cluen, une citerne de 5000 litres y a été installée.
- M. Maurin Schwitzguébel se représente à la prochaine législature.

#### Mme Sonia Lang

- Au collège de Rougemont, les travaux budgétisés, soit la pose de vannes de régulation du chauffage et le changement des deux portes s'effectueront durant ces vacances scolaires d'automne.
- Un des deux appartements du collège s'est libéré. La locataire l'a quitté pour entrer dans un home. Ce logement est très désuet, il n'y a pas eu d'entretien depuis que la locataire y était entrée. Une visite avec la municipalité est prévue pour évaluer les travaux à faire.
- Des travaux sont prévus pour la scène de la Grande Salle . Mme Lang a rendez-vous avec les architectes le 2 novembre 2015. Un préavis sera présenté, mais sera dépendant des finances à disposition de la commune l'an prochain.
- Les travaux de la dépose et repose des pavés devant le bâtiments communal sont bientôt terminés.
- Suite à la mise en location du local poste, la commune n'a reçu aucune demande pour le moment. S'il devait y avoir aucun intéressé, une idée serait d'aménager ces lieux en salle de conférence et de la louer.
- Mme Sonia Lang se représente à la prochaine législature.

#### M. Frédéric Blum

- Le résultat final de l'étude demandée lors du préavis no 08/2014 : « Demande de crédit pour la réalisation d'une étude hydrogéologique et géotechnique à la Place de la Gare » a été reçu. Il en ressort qu'il est possible de creuser jusqu'à 10 mètre de profondeur sur la place de la gare sans endommager la nappe phréatique.
- Des importants travaux ont débuté à l'hôtel Valrose. Une déviation routière a été mise en place, via la ruelle de la gare. Cette variante a été acceptée par les services des routes, mais ne sera pas forcément définitive.
- M. Frédéric Blum ne se représente pas à la prochaine législature.

#### M. Pierre-Alexandre Yersin

- Le nouveau fontainier M. Christophe Rion a commencé sa formation d'exploitant de réseau. Il est motivé et satisfait de ce poste. M. Yersin est content de son travail.
- Les travaux de mise en séparatifs ont enfin pu débuter dans le secteur des Chalets Neufs. Les points au sujet de la route ne sont pas encore tous réglés, mais vont dans la bonne direction.
- M. Pierre-Alexandre Yersin ne se représente pas à la prochaine législature.

#### M. Rodolphe Turrian

- La dernière étape des travaux à Flendruz va débuter, soit dans le village.
- Le tapis à la Maladière a été refait.
- M. Turrian se penche sur la fluidité du trafic dans le village de Rougemont. A suivre.
- M. Rodolphe Turrian se représente à la prochaine législature.

#### M. André Reichenbach

- Dans l'élaboration du rapport d'Alpes vaudoises 2020, demandé par le canton à la CITAV, il y a un coordinateur et chef de produits. Il a été décidé de garder ce poste de coordinateur et chef de produits et cela engendre une augmentation de la participation de la commune de Rougemont de CHF 6200.-.
- Félicitations à MM. Grégory et Lionel Feurer, nommés officiers dans le cadre des pompiers
- M. André Reichenbach se représente pour la prochaine législature.

#### **4) Préavis no 04/2015**

##### ***Adoption de la convention de restructuration et d'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad***

En préambule, la Présidente explique que le vote de ce préavis s'effectuera dans son intégralité, en bloc.

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Michèle Genillard.

La Présidente ouvre ensuite la discussion :

M. Francis Gétaz soumet 3 questions :

- Y a-t-il un plan B : par ex. un investisseur privé ?
- Que se passe-t-il si le préavis est refusé ce soir ?
- A-t-on vraiment le choix ? Si le préavis est accepté, nous savons ce qu'il nous revient. S'il est refusé, quasi la même somme de dettes revient à la commune.

M. Erik Söderström prend la parole pour y répondre :

- Il n'y a pas de plan B prévu. L'issue prévisible au cas où l'assainissement n'est pas accepté serait la faillite. Deux investisseurs privés interviennent au Saanenland, mais pas à Rougemont.

- BDG ne fait pas assez de cashflow (CHF 2.5 mio/année) pour faire fonctionner l'entreprise. Dans les faits BDG fait un bénéfice d'exploitation, soit sans les amortissements, mais n'arrive pas à amortir l'ensemble des ses installations. Pour bien, il faudrait un cashflow d'env. CHF 10 mio par année pour garder la société telle qu'elle est à ce jour.

Un calcul simple valable comme ordre de grandeur pour démontrer ceci : les installations actuelles coûtent env. CHF 250 mio. Un amortissement sur 25 ans = CHF 10 mio/année. Si le cashflow est de 2.5 mio il manque 7.5 mio par an

Les communes de Saanen et Zweisimmen ont accepté l'assainissement tel que proposé.

Rougemont est la dernière commune nécessaire à la décision d'assainissement à voter sur le sujet. Ensuite il reste la décision du conseil d'état vaudois, avec, actuellement, à notre connaissance, un préavis favorable.

Le cas de faillite reste un terrain inconnu, on ne sait pas vraiment ce qu'il va se passer. Peut-être une fermeture prolongée des installations.

Mme Stéphanie Graf demande si la close de la convention de 2004 soit qu'en cas de fermeture de la Videmanette ou d'arrêt d'exploitation, la montagne peut être reprise pour 1 CHF par la commune de Rougemont est valable?

M. Erik Söderström confirme que c'est correct. Mais il faut savoir qu'en cas de faillite les conventions tombent peut être et on sait pas ce qui pourrait se passer.

M. Stéphane de Siebenthal souhaite savoir s'il y a une faillite dans 5 ans, les conventions tombent également?

M. Erik Söderström confirme que normalement les contrats tombent, et c'est l'administrateur de la faillite qui décidera. Cela peut tourner en créance pour Rougemont ou la remise des installations à la Commune de Rougemont.

M. Söderström tient à soulever un point important que la commission n'a pas évoqué. Le contrat est valable 6 ans, arrivé à échéance et si la commune de Rougemont ne souhaite pas le renouveler c'est fini et, dans ce cas, la commune de Rougemont peut racheter les installations pour 1 mio en plus de la valeur au bilan résiduelle. Durant ces 6 années, la société BDG ne fera en principe pas faillite. A savoir que les communes bernoises s'engagent à payer une participation de CHF 4 mio par année jusqu'en 2018, y sont ajoutés les CHF 2,5 mio de cashflow annuel = CHF 6.5 mio. En recapitalisant, Saanen rajoute encore CHF 13 mio.

Dans la reconstruction de chaque installation sur le canton de Berne, la convention implique que 60% de fonds perdus seront assumés par les communes bernoises. Du coup les amortissements sont plus légers et plus proche du cash-flow réel.

Raisonnement en 6 ans, la BDG ne devrait pas faire faillite et Rougemont a une possibilité de sortie dans 6 ans.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic informe que les cédules hypothécaires détenues par BDG, vont revenir à Rougemont et cela permet d'être plus maître de son destin.

M. Stéphane de Siebenthal demande si l'étude Furger avait été appliquée, qu'en serait-il aujourd'hui ?

M. Erik Söderström dit que l'étude Furger a été remplacée par le concept de concentration. Ce concept établi sur 10 ans, tablait sur un cours de l'euro à CHF 1.60 et sur une fréquentation de Conseil Communal de Rougemont

skieurs autre qu'à ce jour, il y a 15% de journées skieurs en moins par rapport à 10 ans en suisse, (contrairement à la France et l'Autriche, qui subit peu de changements), Le concept de concentration n'a pas fonctionné entièrement comme prévu.

M. Stéphane de Siebenthal constate que la Videmanette a dû fermer le télésiège de Rubloz et condamner la station intermédiaire de la Cocquaire pour répondre aux exigences.

M. Erik Söderström informe que la fermeture du Wispile et Rellerli était prévu, ce que la commune de Saanen a refusé, mais en contre-partie la commune paie CHF 1 mio par année pour ces remontées qu'elle a voulu garder. Toutefois, selon M. Söderström ce montant ne suffit pas.

A relever aussi que sur les CHF 100 mio qui ont été investi par BDG, CHF 43 mio ont été investis ici à Rougemont.

M. Denis Rosat explique que le reproche adressé BDG est la gestion, à chaque fois les tarifs sont augmentés dès que les caisses se vident. Les mesures : instaurer des frais de parking, augmenter les forfaits de ski, supprimer les gratuités des enfants aboutit à une sélection des skieurs aisés uniquement. Les prix ne deviennent plus compétitifs.

Pour revenir au préavis, cette proposition de la municipalité est en effet la moins mauvaise.

Cela coûte CHF 7.5 mio, mais cela laisse le temps (6 ans) pour préparer l'avenir pour la Videmanette. Il faudra trouver d'autres solutions, tous tirer à la même corde et ne pas se reposer sur nos lauriers. C'est un choix important pour notre commune et pour ses finances. Et ainsi essayer de maintenir le ski.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic constate que les réflexions de la commission rejoignent celles de la municipalité. Cette dernière est consciente de ne pas avoir la solution miraculeuse, mais une porte de sortie a été négociée. Des négociations auront aussi lieu avec le bas de la vallée, car la Videmanette est la remontée mécanique du Pays-d'Enhaut.

M. Erik Söderström revient sur l'intervention de M. Denis Rosat à propos des augmentations de tarifs, il se veut du même avis. Mais dans un conseil d'administration il représente 1 avis sur 5.

Mme Sofie Weibull soulève l'importance du tourisme dans la région et la BDG y contribue fortement. Nous avons besoin d'une BDG saine et qui fonctionne. Nous oublions souvent que cela fait partie intégrante de la chaîne du tourisme et des emplois dans la région en découlent.

Mme Michèle Genillard annonce qu'elle était contre le projet au début de l'étude du préavis. Elle s'est posée moult questions, sur la gestion dont la séparation d'un directeur avec un vécu, un historique ? Est-ce que le sujet de la faillite est un moyen de pression pour faire peur ? On se résigne à accepter ces conventions par peur des incidences en cas de faillite. Si le préavis est accepté ce soir, elle ne peut qu'encourager la municipalité à travailler sur le sujet pour que la Videmanette soit exploitée de manière optimale pour ne avoir une mauvaise publicité. Si on devait reprendre l'installation avec une image négative dans 6 ans, la situation serait qu'encore plus péjorée.

M. Erik Söderström est d'accord que la solution proposée n'est pas la solution parfaite. Mais, c'est de loin la meilleure. Il ne faut pas le prendre avec de la peur, mais plutôt comme une opportunité avec un nouveau départ. A ne pas oublier que les communes bernoises paient CHF 7 mio. pour la dette sur les installations de Rougemont et que le projet d'enneigement de la liaison Egli-Chalberhoni est prévu dans le concept réalisé jusqu'en 2018.

M. Tell Schwitzguébel interroge si le va-et-vient est maintenu ?

M. Erik Söderström confirme que le va-et-vient va rester en tous cas dans la planification actuelle. Pour rappel, il est stipulé dans la convention que BDG doit entretenir les installations et les pistes doivent rester entretenues, dans le cas contraire cela revient à la commune de Rougemont pour CHF 1.-.

M. Nicolas Blatti souligne que dans le rapport de grischconsulta figure une nouvelle voie de chemin de fer, mais c'est plutôt un télésiège ?

M. Erik Söderström commente que c'est bien d'un télésiège dont il est question. C'est une erreur de traduction.

M. Thierry Genillard demande si le terrain des fontaines fait partie des négociations ?

M. Erik Söderström explique qu'une proposition a été faite par la municipalité, mais n'a pas encore été traitée. A savoir que si le préavis de ce soir est accepté, on part avec une bonne entente avec la BDG, Saanen et Zweisimmen. Ce n'est, de loin, pas la fin des négociations, il a fallu se battre pour faire comprendre notre optique.

Les communes bernoises n'ont pas le soutien financier du canton comme à Rougemont.

Zweisimmen doit trouver une source de financement pour refaire l'installation du Rinderberg. Nous avons une situation privilégiée sur Vaud.

La discussion n'étant plus demandée, l'objet est passé au vote. En bloc dans son intégralité

- **Accepter la convention concernant les mesures de restructuration et d'assainissement de la BDG**
- **Accepter la convention d'actionnaires**
- **Accepter la convention de prestations « La Videmanette »**
- **Autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier**
- **Libérer les actions souscrites pour un montant de CHF 2'536'000.- et, pour ce faire :**
  - **De reprendre la créance BCV (prêt bancaire N° 5239.46.30) d'un montant de CHF 963'000.- ;**
  - **De reprendre la créance BCV (prêt bancaire N° 5254.19.91) d'un montant de CHF 1'200'000.- ;**
  - **De verser le solde de CHF 373'000.- en deux versements de CHF 186'500.-.**
  - **De financer ces montants par le biais de la participation du fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut**
- **Reprendre les prêts mentionnés au chiffre 4.2 pour un montant total de CHF 5'083'200.-**
  - **Amortir ce montant sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 500'000.- par année, par le biais du compte 1802.3141.1 « Participation Remontées mécaniques », la première fois au budget 2016**
  - **Autoriser la municipalité à emprunter le montant nécessaire auprès de l'établissement bancaire de son choix**
- **Renoncer au remboursement du prêt de CHF 200'000.- consenti par le biais du préavis N° 14/2012**

- **Participer financièrement aux éventuels déficits lors des prolongations d'ouverture des installations pour un montant maximum de CHF 70'000.- (HT) par année sur trois ans soit CHF 226'800.-**
  - o **Financer ces participations par le biais du compte 1802.3141.1 « Participation Remontées mécaniques »**
- **Participer aux investissements mentionnés à l'annexe 2 de la convention pour un montant total de CHF 460'728.-**
  - o **Financer ces participations par le biais du compte 1802.3141.1 « Participation Remontées mécaniques »**

***Est accepté par : 29 OUI, 1 NON, 0 Abstentions***

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic, au nom de la municipalité elle remercie l'assemblée pour ce vote. C'est un aboutissement de plus de deux ans de négociations complexes et difficiles. Le travail va continuer ! Le cautionnement de la dette est encore en négociation, avec le préfet notamment. Cela fera l'objet d'un futur préavis.

M. Erik Söderström adresse également ses remerciements au nom de BDG. A l'origine, il était contre cette fusion car la société n'était pas assainie. Mais c'était nécessaire pour BDG, qui peut poursuivre sa route sereinement, avec un nouveau départ.

Mme Sonia Lang remercie à son tour M. Söderström pour son immense travail fourni. Depuis des années, il consacre beaucoup de son temps pour la Videmanette et s'est énormément impliqué dans ce dossier.

Mme Claire-Lise Blum-Buri, Syndic remercie également M. Söderström et informe qu'il se fatigue aussi. La municipalité se doit de trouver quelqu'un pour garder un siège auprès de BDG, pour lequel on s'est battu. Il faut songer à trouver la perle rare pour le remplacer... A bon entendeur.

<p><b>5) Préavis no 5/2015</b> <b><i>Arrêté communal d'imposition 2016</i></b></p>
--

Le rapport défavorable de la commission est lu par Mme Natacha Baux.

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic apporte une information complémentaire. La municipalité a aussi eu une grosse hésitation quant à cette hausse d'impôt. C'est pour jouer la carte de la sécurité, la sagesse. Le collègue Henchoz avance bien et les factures suivent avec, le thème de la BDG tombe mal. Il faut savoir que c'est une décision politique.

M. Denis Rosat comprend la position de la municipalité. Mais la commission a émis le souhait de garder l'attractivité de la commune pour les bons contribuables. Si quelques-uns d'entre-eux venaient à partir, cela implique vite un changement dans les finances communales.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

- **D'accepter la proposition d'amendement de la commission de gestion et maintenir le taux d'imposition de l'année 2015, soit 69%**

***Est accepté par : 29 OUI, 1 NON et 0 Abstentions***

- **D'approuver l'arrêté d'imposition 2016 tel qu'amandé**

***Est accepté par : 27 OUI, 1 NON et 2 Abstentions***

- **De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2016.**

***Est accepté par : 28 OUI, 0 NON et 2 Abstentions***

## 6) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Urweider propose de profiter des travaux vers l'Hôtel Valrose pour négocier quelques centimètres de plus pour élargir ce trottoir, étant donné qu'il n'y a aucune chance du côté de Silver Sports.

M. Rodolphe Turrian en prend bonne note

M. Pascal Oesch rebondit sur la remarque de M. Hans-Ueli Mösching émise lors du conseil de juin dernier au sujet des deux containers dans le virage de la Croisette, à gauche juste en dessus du bâtiment communal. Il demande à les supprimer avant qu'un malheur se passe.

M. Maurin Schwitzguébel répond qu'il attendait la décision de ce soir, pour obtenir un éventuel financement afin de créer un local à containers afin de grouper les autres containers.

Il est 21h15 lorsque la présidente clôt cette séance.

Rougemont, le 10 octobre 2015

La Présidente du Conseil



Annie Schwitzguébel



La Secrétaire du Conseil



Daphné Waser